



La Défense, le 20 septembre 2017

MESSAGE 2017 - 20

Compte rendu d'audience avec le DGPN le 18 septembre 2017

Cher(e)s collègues,

Le 18 septembre 2017, le secrétariat général du SCPN a été reçu par M. Eric MORVAN, directeur général de la police nationale.

A l'occasion de ce premier échange bilatéral cordial, différentes thématiques majeures ont été abordées.

Vers une amplification de la déconcentration des compétences budgétaires des chefs de service

Le SCPN a signifié au DGPN que les annonces faites au cours de l'été, lesquelles minoraient grandement l'impact opérationnel des annulations de crédits, ne reflétaient **aucunement** la réalité quotidienne des services, dont le fonctionnement est objectivement obéré par ces restrictions financières.

Le directeur général s'est montré attentif à cet argumentaire et a précisé qu'il prenait actuellement ces problèmes à bras le corps, en faisant réaliser les analyses budgétaires et logistiques affinées, notamment en matière de commandes de véhicules. Il souhaite repartir pour l'année 2018 **sur une gestion plus claire et transparente de la commande publique**.

Nous avons à ce sujet dénoncé **l'irrationalité de la chaîne de paiement** dans certains SGAMI, qui génère des intérêts moratoires conséquents (SGAMI Nord par exemple), de même que l'inadéquation de certains marchés avec les besoins réels des services de police.

Le SCPN a insisté fortement sur l'impérieuse nécessité de redonner aux chefs de police les **leviers essentiels de leur commandement**, dans les domaines financier, logistique et des ressources humaines. Le DGPN a déclaré **partager pleinement notre analyse**, en considérant

également que mettre les chefs en capacité réelle de gérer et de décider était une des conditions d'apaisement du malaise policier.

Il a précisé que le ministre de l'Intérieur persévérerait dans la **décentralisation de la gestion budgétaire** au niveau local, en nous confiant qu'il n'était plus tenable que des chefs de service soient encore considérés comme des « incapables majeurs » pour la direction des structures placées sous leur responsabilité.

Des vues convergentes avec le SCPN quant à la communication de l'institution

Le SCPN a insisté sur l'intérêt stratégique majeur de renforcer la **communication de la police nationale**, en redonnant aux chefs de service de tous niveaux une latitude réelle pour s'exprimer sur divers sujets, notamment judiciaires, la prise de parole sur l'actualité n'étant en rien un obstacle au secret de l'enquête.

La communication au sein de l'institution n'est selon nous pas seulement pro active, mais également **défensive**, raison pour laquelle nous avons fait savoir au DGPN qu'il était crucial que l'administration **utilise pleinement le droit de la presse à son avantage** (plaintes pour diffamation, droits de réponses etc) afin de faire contrepoids à des contempteurs acharnés de l'institution, dont les attaques idéologiques et nuisibles à l'image de la police nationale demeurent trop souvent sans réponse.

Le DGPN s'est montré réceptif à ces remarques et nous a assuré qu'il étudierait la question, en lien notamment avec la chancellerie, pour ce qui est de la communication sur les affaires judiciaires.

La dignité et la protection des commissaires de police

Nous avons jugé utile d'attirer solennellement l'attention du DGPN sur le traitement réservé à certains commissaires de police, lesquels sont souvent pris pour cible, tantôt par des individus malveillants de la société civile s'adonnant à la dénonciation calomnieuse, ou à la diffamation, tantôt par certains représentants syndicaux, qui n'hésitent pas à user de la **grossièreté, voire de l'injure ou la calomnie**.

Avec des exemples récents à l'appui, qui ont suscité une réelle réaction chez notre interlocuteur, nous avons insisté pour que les directions **actives fassent respecter les chefs de service en ne sacrifiant pas l'honneur de nos collègues sur l'autel d'une nécessité de conserver un dialogue social, qui n'empêche en rien le respect des bonnes pratiques et d'une courtoisie élémentaire**.

Nous avons également abordé certains errements récemment constatés dans l'octroi de la **protection fonctionnelle aux chefs de service**, en insistant sur le fait que la défense de l'honneur des commissaires de police ne devait pas se marchander pour des raisons comptables ou de pure opportunité.

Ces sujets nous ont aussi conduits à évoquer l'exigence légitime d'amélioration de la reconnaissance et de valorisation des parcours des policiers, dont bien évidemment les commissaires de police, dans le cadre de l'attribution de décorations.

Quant à la gestion des carrières des commissaires de police

Le SCPN a alerté le DGPN sur les attentes en termes de pratiques de bonne gestion du corps. Sans entrer à ce stade dans le détail de discussions encore à venir dans le cadre de la CAP, nous avons évoqué les questions importantes soulevées à propos de nominations **de très jeunes commissaires divisionnaires sur des emplois fonctionnels** ou encore sur des processus discutables de sélection sur d'importantes fonctions territoriales. Nous avons regretté -en dépit d'efforts réellement entrepris- **le sentiment d'inanité actuelle des revues de cadres** réalisées par l'administration et la méconnaissance globale du corps par nos autorités, au préjudice parfois de la meilleure gestion des profils et potentiels au sein des commissaires de police mais aussi d'un management qualitatif. Un travail de fond avec le département du management et de la gestion des commissaires de police, déjà impliqué dans un changement d'optique à ce sujet, doit être développé.

Le DGPN s'est montré réceptif à ces arguments.

Au titre des sujets statutaires encore en chantier, nous avons insisté une nouvelle fois sur l'urgence de la linéarisation de l'HeBbis et sur les enjeux posés par le 3^{ème} vivier du GRAF.

Le sujet transversal des cycles horaires

Le DGPN a tenu à aborder la question des cycles horaires. Il est apparu que ce dernier mesurait pleinement la difficulté des ajustements générés par ces réformes importantes. Il nous a fait savoir, sur cette épineuse problématique, que sa position se voulait équilibrée. Il a notamment insisté sur le fait que les travaux menés quant à l'instauration du cycle de la vacation forte avaient démontré l'influence des rythmes professionnels sur l'équilibre de vie des fonctionnaires et que ce type de réformes accompagnaient en définitive des **changements sociétaux** affectant l'ensemble du pays et dépassant le seul périmètre de la fonction publique et a fortiori de la police nationale.

Selon notre interlocuteur, une évaluation réelle et sérieuse de ce cycle doit être réalisée, sans prévention ni passion. Il nous a par ailleurs précisé que les déclinaisons actuelles ne seront pas étendues, et que le temps nécessaire sera pris pour effectuer un bilan sincère sur les sites actuellement concernés par la mise en œuvre de ces nouveaux rythmes de travail.

Le SCPN reste toutefois vigilant quant à ce cycle de travail, dont nous mesurons pleinement, de manière quotidienne les effets déstabilisateurs sur les services que nos collègues ont à diriger, souvent dans des conditions véritablement difficiles.

Au total, il ressort de cette audience que les visions du SCPN et du DGPN convergent sur nombre de points. Notre organisation syndicale, fidèle à ses principes, continuera avec honnêteté et persévérance à tout faire pour porter les valeurs dans lesquelles elle croit, dans votre intérêt et dans l'intérêt général.

Le Secrétariat Général du SCPN